



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6921^e séance

Jeudi 14 février 2013, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kim Sook	(République de Corée)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Tian Lin
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. Menan

Ordre du Jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/69)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-23359 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/69)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Somalie à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Fowsiyo Yusuf Haji Adan, Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Somalie.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/69, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Zerihoun.

M. Zerihoun (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion d'informer le Conseil de sécurité des derniers faits nouveaux survenus en Somalie et de la prochaine étape de la présence des Nations Unies dans le pays.

Dans les semaines qui se sont écoulées depuis la parution du rapport du Secrétaire général (S/2013/69) le 31 janvier 2013, le Gouvernement fédéral somalien a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en six points pour la stabilisation et la consolidation de la paix dans le pays. Le Président Hassan Cheikh Mohamoud a multiplié les contacts avec les partenaires internationaux de la Somalie, grâce à plusieurs visites remarquées – notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et auprès des institutions de l'Union européenne – qui permettent d'espérer une assistance internationale renforcée sur la base d'un nouveau pacte devant être défini dans le courant de cette année.

L'ONU a poursuivi son dialogue de haut niveau avec les nouvelles autorités somaliennes au sujet des plans qu'elles sont en train d'élaborer. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques,

M. Jeffrey Feltman, a rencontré le Président Mohamoud à Addis-Abeba à l'occasion du récent sommet de l'Union africaine et s'est rendu à Mogadiscio le 30 janvier. Il a évoqué avec le Premier Ministre et d'autres responsables somaliens leurs priorités pour l'année à venir, notamment dans les domaines de la sécurité, de la réforme de l'appareil judiciaire et de la gestion des finances publiques. Nous espérons continuer de travailler ensemble pour mettre au point les façons d'aider la Somalie dans ces domaines clefs.

Le succès rencontré sur le plan international par le Gouvernement somalien s'accompagne en revanche de défis redoutables au plan intérieur. Le fait qu'une partie de plus en plus étendue du territoire est reprise aux Chabab donne au Gouvernement fédéral la possibilité d'étendre son contrôle sur le pays et d'asseoir sa légitimité auprès des Somaliens. Le Gouvernement s'emploie à combler le vide grâce à une démarche ouverte et remontant de la base au sommet, mais bien entendu ce processus fait polémique. À Kismayo, le Gouverneur autoproclamé, Cheikh Madobe n'a pas encore rencontré le Président Mohamoud malgré les promesses en ce sens. Entretemps, à Baidoa, il y a une recrudescence des tensions suite à la nomination par le Gouvernement, le 6 février, d'un nouveau Gouverneur intérimaire.

Il est important que des progrès soient réalisés rapidement afin de mettre en place des administrations bien acceptées par la population dans les zones libérées et pour que le processus politique complexe s'accompagne d'autres avancées déterminantes en matière de stabilisation – avant tout en ce qui concerne la sécurité, l'ordre public et la prestation de services de base – sans lesquelles il sera difficile de parvenir à la paix et au développement à long terme. À cet égard, il y a lieu de se féliciter de l'engagement pris, le 23 janvier, par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) d'apporter son appui et de veiller à ce qu'il soit complémentaire de la démarche du Gouvernement fédéral somalien, et de la promesse du Gouvernement de présenter à l'IGAD son plan détaillé pour la stabilisation.

Malgré plusieurs attaques par les Chabab, un sentiment de sécurité et d'optimisme est aujourd'hui clairement perceptible à Mogadiscio. Tous les effectifs autorisés de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sont désormais déployés dans tout le pays et ils sont parvenus à réduire les capacités opérationnelles des Chabab. Toutefois, les Chabab ne sont pas encore vaincus et leur présence continue d'entraver la liberté de

circulation des Somaliens et de ceux qui leur viennent en aide.

L'absence de financement viable et prévisible pour l'AMISOM demeure un sujet de préoccupation. La communauté internationale continue de saluer les sacrifices consentis par les forces somaliennes, par l'AMISOM et par d'autres partenaires, et elle appuie vigoureusement les appels lancés par l'Union africaine en vue d'obtenir des ressources et des moyens supplémentaires afin de poursuivre la lutte contre l'insurrection.

Par ailleurs, les membres du Conseil n'ignorent pas que le Gouvernement somalien a demandé un assouplissement de l'embargo sur les armes pour faciliter le développement du secteur somalien de la sécurité. Le Secrétaire général estime dans son rapport qu'il est important d'adopter une approche calibrée tenant compte de tous les facteurs en jeu, notamment la nécessité pressante d'accompagner le développement des forces somaliennes tout en évitant la prolifération d'armes non contrôlées qui risqueraient d'aggraver la situation sur le plan de la sécurité. Nous croyons comprendre que le Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée est prêt à fournir des conseils techniques afin d'élaborer des options à cet égard.

Le développement du secteur de la sécurité en Somalie doit aussi s'accompagner d'un appui renforcé à l'appareil judiciaire et au respect des droits de l'homme. Le Secrétaire général est particulièrement préoccupé par les menaces qui continuent de peser sur les journalistes travaillant en Somalie et par le nombre de cas signalés de violences sexuelles. Le cas d'une victime de viol présumé et celui d'un journaliste somalien condamné à une peine d'emprisonnement le 5 février mettent en lumière les investissements considérables qui sont nécessaires pour mettre en place un cadre national qui favorise le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme.

Cette période de transformation, avec toutes les possibilités et tous les défis qui l'accompagnent, appelle une modification de l'appui fourni par les Nations Unies à la consolidation de la paix en Somalie. Dans le rapport dont est saisi le Conseil, le Secrétaire général recommande de procéder à une reconfiguration importante de la présence des Nations Unies en Somalie. Ses recommandations s'appuient sur l'examen stratégique intégré effectué à la fin de l'année dernière, et au cours duquel le Secrétariat a écouté longuement les autorités somaliennes dans tout le pays, les organisations

de la société civile et les partenaires internationaux en Somalie et à Nairobi. Des consultations approfondies ont également eu lieu avec l'Union africaine.

Les constatations de cet examen soulignent que l'appui des Nations Unies à la Somalie doit maintenant se fonder sur un nouveau partenariat, les Somaliens en tenant les rênes et l'ONU travaillant directement à leurs côtés, et non plus à distance depuis Nairobi. C'est pourquoi les entités des Nations Unies vont progressivement se réinstaller en Somalie au cours des six à 12 prochains mois.

Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a joué un rôle déterminant pour aider les Somaliens à mener à bien la transition. Les succès politiques remportés l'année dernière l'ont été en partie grâce au travail acharné de l'UNPOS, et notamment les efforts inlassables du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga. Mais l'UNPOS n'a pas la structure nécessaire pour fournir le soutien dont a besoin le nouveau Gouvernement pour asseoir son autorité sur l'ensemble du pays. Cet objectif va nécessiter une nouvelle mission dont les compétences spécialisées dans les domaines politique et technique, les ressources et la configuration permettront d'aider le Gouvernement et le peuple somaliens. Le Secrétaire général recommande donc au Conseil de sécurité la liquidation de l'UNPOS et la création d'une mission plus vaste de consolidation de la paix, basée à Mogadiscio.

Les tâches prévues pour la nouvelle mission consisteraient entre autres à fournir des bons offices, des conseils et une assistance en matière de sécurité, de consolidation de la paix et d'édification de l'État, de préparation des élections, de droits de l'homme et d'état de droit, ainsi qu'une assistance en matière de coordination de l'aide internationale. L'ONU va apporter des compétences d'expert inédites pour fournir une aide dans ces domaines. Dans le même temps, il faut trouver des approches novatrices pour relever les défis particuliers liés au fait de travailler directement en Somalie et adapter nos efforts aux besoins du Gouvernement. Pour cette raison, et dans le prolongement des directives du Conseil, le Secrétaire général envisage de déployer une mission d'évaluation technique qui sera chargée de définir dans le détail les modalités de la future présence des Nations Unies en Somalie. Il présentera les conclusions de cette mission dans le prochain rapport qu'il doit remettre au Conseil de sécurité en mai de cette année.

Nous accueillons avec intérêt les conseils des États Membres et d'autres partenaires sur les modèles de structure à envisager s'agissant de la nouvelle présence des Nations Unies en Somalie. L'option recommandée par le Secrétaire général, à savoir une mission d'assistance des Nations Unies – option C dans le rapport – correspond à la meilleure option actuelle pour que l'Organisation fournisse simultanément un appui renforcé à la consolidation de paix et réponde à d'autres objectifs, notamment en matière de développement et dans le domaine humanitaire. L'option prend en compte la nécessité de maintenir le haut niveau d'appui fourni par l'UNPOS à l'AMISOM, tout en renforçant la cohérence stratégique de la mission, la planification tactique et la coopération avec les organismes des Nations Unies et l'Union africaine.

Le Secrétaire général est déterminé à procéder à une intégration structurelle complète dès que les conditions le permettront et à garder l'option d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies à l'examen dans l'avenir. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation en Somalie, le Secrétaire général a l'intention de réexaminer la question de l'intégration structurelle l'année prochaine.

Le partenariat instauré en Somalie est l'une des grandes réussites des relations entre l'ONU et l'Union africaine (UA). Nous restons attachés à travailler avec nos collègues de l'Union africaine au cours des prochains mois pour veiller à ce que nos approches soient cohérentes, se renforcent mutuellement et, surtout, fournissent le meilleur soutien possible au Gouvernement et au peuple somaliens. L'ONU et l'Union africaine ont chacune évalué leurs efforts respectifs et leur action en Somalie, et sont arrivées aux mêmes grandes conclusions. À la réunion de l'Equipe spéciale conjointe UA/ONU, qui a eu lieu en marge du récent sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, nous sommes convenus de rechercher une position conjointe sur les conclusions de nos examens respectifs et d'envisager les prochaines étapes de notre coopération future. Nous tiendrons le Conseil de sécurité informé de ces efforts et de leurs résultats.

Seul le peuple somalien peut réaliser la transformation que nous espérons tous pour ce pays, mais l'ONU peut jouer un rôle d'appui très important. Nous attendons avec intérêt les orientations du Conseil de sécurité sur l'avenir de la présence et de l'action des Nations Unies en Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zerihoun de son exposé.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Somalie.

M^{me} Adan (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion de m'adresser au Conseil et d'exposer aux membres les événements qui sont en train de dessiner l'avenir de la Somalie. Je voudrais aussi vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours.

Avant toute chose, la population somalienne, pour la première fois depuis plus de deux décennies, parle de nouveaux espoirs, d'optimisme, de confiance et de foi profonde dans les évolutions que connaît actuellement notre pays. J'espère ardemment que mon gouvernement donnera raison au peuple somalien et réalisera ses aspirations.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur la situation qui règne actuellement en Somalie. La levée d'une aube nouvelle en Somalie a commencé avec le parachèvement de la période de transition et la mise en place des fondements de structures de gouvernance crédibles et viables. Aujourd'hui, nous avons un Gouvernement resserré pleinement opérationnel, et une législature solide et dynamique. Le conflit et l'acrimonie bien connus qui ont opposé les dirigeants somaliens appartiennent au passé, et c'est un climat de coopération qui prévaut aujourd'hui.

Mon gouvernement a d'emblée adopté un cadre politique en six points fondé sur notre vision collective de la voie à suivre. Cette vision est une stratégie dont l'objectif est de traiter des questions urgentes telles que la sécurité et la consolidation de la paix, la réforme du droit et de la gouvernance, le redressement économique et la réforme de la gestion des finances publiques, la prestation de services ciblés et de qualité, la restructuration des relations internationales, et la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Somalie.

Le Gouvernement somalien a adopté plusieurs initiatives et programmes fondés sur ces points. Dans le secteur de la sécurité par exemple, les contingents du Gouvernement ont réussi, en collaboration avec la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à reprendre en main des zones contrôlées par les Chabab. Aujourd'hui, les Chabab sont affaiblis et la confusion

règne parmi leurs dirigeants qui sont en fuite. Nous sommes déterminés à poursuivre la lutte contre ce fléau jusqu'à la victoire finale.

Nous sommes en train de mettre en place des administrations locales dans les zones nouvellement reprises du sud et du centre du pays. Il s'agit là d'une approche remontant de la base au sommet – en d'autres termes d'une approche qui donne aux collectivités locales la possibilité de choisir leurs propres dirigeants et le Gouvernement somalien comme seule facilitateur légitime, ainsi que le stipule la Constitution. Cela encouragera le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Somalie, la légitimité du Gouvernement fédéral de la République somalienne; et le respect des souhaits des populations locales.

Le Gouvernement somalien a également pris des mesures fort utiles consistant à mettre en place un système de finances publiques transparent et comptable. À cet égard, la collecte des impôts est une priorité car ces fonds constituent une des principales sources de revenu du Gouvernement. Nous travaillons également à un programme de rapatriement volontaire des Somaliens réfugiés dans les pays voisins, ainsi qu'à la réinstallation des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine.

Malgré les progrès réalisés dans différents domaines et les nombreuses tâches qui nous attendent, il reste encore de sérieux défis à relever. Nous ne nous faisons aucune illusion. Une de nos priorités est de nous débarrasser des vestiges des Chabab. À cette fin, il faudra renforcer les capacités militaires des forces de défense somaliennes au niveau de l'entraînement, de la fourniture opportune de moyens de mise en œuvre, et de la restructuration des structures de commandement et de contrôle.

La consolidation de la paix dans les zones reconquises du sud de la Somalie et l'obtention rapide des ressources militaires et financières nécessaires comptent également parmi nos priorités. La levée de l'embargo sur les armes est une condition préalable à la réalisation de cet objectif. Le Gouvernement somalien demande à nouveau la levée de cet embargo. Il mettra en place les mécanismes nécessaires pour veiller à ce que les armes ne tombent pas dans de mauvaises mains.

Nous avons commencé à renforcer la capacité des institutions publiques en procédant à des ajustements et à des changements structurels. Mais il y a plus à faire, et c'est là que l'ONU peut intervenir grâce à la

présence physique d'institutions spécialisées sur le terrain en Somalie et en collaborant avec les ministères. Ces programmes ne seront fructueux que s'ils jouissent de l'approbation de la communauté internationale, de son engagement à long terme et de sa volonté politique d'établir des partenariats avec la nouvelle Somalie par l'entremise du Gouvernement somalien en fournissant à ce dernier les ressources financières et techniques nécessaires.

Mon gouvernement est heureux de signaler l'engagement continu et les sacrifices énormes des Forces de sécurité somaliennes, de l'AMISOM, des Forces nationales de défense éthiopiennes et de leurs partenaires internationaux en faveur de la réalisation de la feuille de route de la transition, et demande instamment un appui renforcé en la matière.

La sécurité est une condition préalable à la stabilisation et à la relance politiques, économiques et sociales. Les progrès réalisés par l'AMISOM et par nos forces armées nationales contre les Chabab au cours de l'année écoulée sont impressionnants, et je tiens encore une fois à remercier les pays qui ont fourni des contingents à cette courageuse entreprise. Il faut rappeler l'appui assuré par l'ONU à l'AMISOM. Nous tenons à souligner encore une fois qu'il importe que nos forces soient mieux entraînées, mieux équipées et mieux structurées. L'appui du Conseil est nécessaire, notamment pour la levée de l'embargo sur les armes qui permettra aux forces armées nationales somaliennes d'assumer l'entière responsabilité de notre sécurité. Dans ce contexte, cependant, nous souhaitons exprimer et réitérer notre ferme opposition à l'autorisation d'une force maritime pour l'AMISOM.

Nous avons évoqué nos préoccupations lors du récent examen stratégique de l'Union africaine. Nous avons été bien compris, et cet élément particulier a été éliminé du rapport final du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les capacités navales de nos forces doivent être prioritaires. Rien ne justifie que la campagne contre les Chabab soit menée également en mer. La piraterie, la traite des personnes et la contrebande sont des problèmes majeurs, mais ils ne relèvent pas du mandat de l'AMISOM. C'est une tâche qui nous revient et pour laquelle le Conseil doit nous accorder son appui.

Eu égard au paragraphe 51 du rapport, en date du 17 septembre 2011, du onzième Conseil ordinaire des Ministres de la défense et de la sécurité de la région de l'Afrique de l'Est tenu aux Seychelles, le Conseil des

Ministres de la défense et de la sécurité a examiné la question d'une composante maritime de l'AMISOM, et la Somalie a clairement indiqué qu'elle ne pensait pas que la Mission avait besoin de cette composante. En conséquence, le Conseil des Ministres de la défense et de la sécurité a accepté l'objection de la Somalie. Un exemplaire du rapport, signé par tous les membres, est à la disposition de tous dans cette salle.

Des progrès considérables ont été réalisés contre la piraterie, et nous remercions la communauté internationale de ses opérations solides et bien coordonnées qui ont presque mis fin à cette industrie néfaste. Il faut renforcer les gains réalisés par des programmes en faveur des jeunes de ces communautés, des programmes similaires au programme de réinsertion des anciens combattants et des jeunes à risque dans tout le pays. Nous devons investir d'urgence dans notre jeunesse afin de ne pas perdre les dividendes des campagnes militaires et de lutte contre la piraterie.

Nous demandons aussi instamment au Conseil de supprimer le paragraphe 38 du rapport du Secrétaire général (S/2013/69) sur la mise en application de la politique de vigilance en matière de droits de l'homme. Le Gouvernement somalien considère que cette question ne s'applique qu'à nos forces nationales.

La situation humanitaire reste critique pour des centaines de milliers de Somaliens. Beaucoup d'entre eux sont en danger; un million de nos citoyens sont toujours déplacés à l'intérieur du pays, et un plus grand nombre encore ont cherché refuge ailleurs. Nous exhortons la communauté internationale à continuer à verser de généreuses contributions par l'entremise de l'appel global des Nations Unies ou par d'autres moyens afin de soulager les souffrances. La sécheresse et le conflit ont entravé la capacité de notre peuple à faire face à la situation. Un grand nombre de vies ont été sauvées par l'ONU, par de nombreux organismes humanitaires et par les amis de la Somalie. Faisons fond sur ce succès et investissons dans la capacité de notre peuple à s'occuper de lui-même. Nous sommes un peuple fort et ne devrions pas dépendre de l'assistance d'autrui.

La situation des droits de l'homme exige elle aussi une attention urgente. Nous sommes conscients des lacunes et des abus existants. Notre gouvernement est déterminé à agir avec détermination pour garantir l'accès aux droits fondamentaux et veiller à ce qu'il soit mis fin à la culture de la violence, particulièrement à l'encontre des femmes.

Je souhaite réaffirmer notre appui à la résolution 2036 (2012) qui interdit le commerce et l'exportation du charbon de bois, et demande au Conseil de punir les contrevenants.

Aujourd'hui, et au nom du peuple somalien et du Gouvernement fédéral de la République somalienne, je viens déclarer au Conseil que le peuple et le Gouvernement somaliens veulent établir un partenariat permanent avec l'ONU, ses États Membres et l'ensemble du système des Nations Unies – un partenariat de paix, de bonne gouvernance et de coopération socioéconomique, politique et culturelle – un partenariat adapté à nos besoins mutuels jusqu'à ce que nous soyons en mesure de nous débrouiller par nous mêmes. Il faut donc modifier la manière dont la communauté internationale travaillait avec l'ancienne administration somalienne de transition.

Je tiens encore une fois à remercier l'ONU pour son appui de longue date à la Somalie. Nous n'aurions rien pu faire sans la persistance du système des Nations Unies, de ses institutions et de son personnel. Le retour progressif du système des Nations Unies à Mogadiscio a commencé cette année. La présence régulière d'un personnel de haut niveau de plus en plus nombreux a fait une véritable différence. Nous comprenons les difficultés de ce retour dans des conditions de sécurité qui restent difficiles mais sont désormais gérables. Je voudrais encourager l'ONU et nos amis à se décider à revenir. Conformément à la pratique établie, nous aiderons l'ONU et ses États Membres en assurant leur sécurité et leurs immunités et en leur fournissant des terrains et des locaux. Les bureaux des Nations Unies et les ambassades doivent revenir à Mogadiscio.

À ce stade, je voudrais réaffirmer notre ferme position selon laquelle il doit y avoir une mission intégrée des Nations Unies, ce qui aiderait le système à être performant et à agir de manière unifiée. Nous croyons que les avantages d'une structure unifiée prennent le pas sur les préoccupations de ceux qui cherchent à maintenir le statu quo en vue de se dissocier des composantes politiques et militaires de l'effort international.

Une intégration faciliterait une approche cohérente en matière de consolidation de la paix, de stabilisation et d'appui aux institutions, ce qui constitue la force du système des Nations Unies. Nous convenons que l'intégration de la composante militaire peut être graduelle et commencer aussi tôt que la campagne militaire en cours sera terminée, ce qui, nous l'espérons,

devrait se produire au cours des prochains mois. Je crois que cela est conforme aux discussions que nous avons eues avec les équipes des Nations Unies et de l'examen stratégique de l'Union africaine. Nous avons besoin de structures clairement définies et resserrées avec lesquelles nous pouvons établir une coopération et un partenariat. Une présence des Nations Unies à la structure unifiée sera plus forte, plus efficace et plus performante. Nous espérons sincèrement que notre voix sera entendue.

C'est ce que le Président a indiqué lorsqu'il a voyagé dans la région et lors de ses rencontres, dans leurs pays, avec les dirigeants des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Il a partagé ses vues par écrit avec le Secrétaire général, avec qui il a examiné la question lors de sa récente visite à Addis-Abeba. De plus, lors de la quarante-sixième

session du Conseil des Ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), tenue à Addis-Abeba le 23 janvier, il a été convenu que le grand plan de stabilisation de l'IGAD devait être intégré dans le cadre politique en six points du Gouvernement somalien au cours des six prochaines semaines.

Enfin, je voudrais inviter les membres du Conseil de sécurité à se rendre prochainement en Somalie pour constater les changements spectaculaires qui se sont produits et les nouvelles perspectives en vue.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.